



The Canadian
Accounting
Hall of Fame

Le Temple
de la renommée comptable
du Canada

James J. Macdonell — intronisé en 2022



Peu après la naissance de James Johnson Macdonell à Calgary en 1915, sa famille déménage à Ottawa, où il grandit. Il n'a que 15 ans lorsqu'il accepte un poste d'étudiant comptable au siège social de Canadian Industries Limited (CIL) à Montréal. Étant donné l'ampleur des contrats de fabrication de munitions de CIL, James est considéré comme un travailleur essentiel et n'est pas autorisé à servir pendant la Seconde Guerre mondiale.

En 1945, M. Macdonell se joint à Price Waterhouse à Montréal en tant que directeur d'un nouveau service de systèmes et de méthodes, avant d'accéder au poste d'associé et de chef fondateur de la pratique de consultation canadienne du cabinet. À la fin des années 1950, il préside un comité de l'Institut des comptables agréés du Québec chargé d'étudier « les considérations éthiques et autres relatives aux services de conseil en gestion » offerts par des comptables agréés; l'Institut adopte par la suite des règles qui permettent aux comptables agréés d'offrir des conseils en gestion sous un nom distinct « à condition qu'ils se conforment à tous égards aux règles de conduite professionnelle établies pour les membres de l'Institut ».

En 1962, James Macdonell assiste à une réunion très importante regroupant les dirigeants des dix principaux cabinets de conseil du pays, dont quatre étaient indépendants de tout lien avec l'audit, et au cours de laquelle l'Association canadienne des conseillers en management (ACCM) a été créée. Le fait de réunir les deux principaux groupes de consultants canadiens au sein d'une association commune permet d'éviter la création de factions au sein du secteur, comme cela s'était produit avec les consultants en comptabilité et en génie industriel aux États-Unis. James Macdonell est l'un des premiers membres du conseil d'administration de l'ACCM et en devient le président en 1965-1966.

En 1973, il est recruté par le gouvernement fédéral pour devenir vérificateur général du Canada, bien qu'il ne possède aucune expérience récente en audit. Il constate, par ailleurs, qu'il a hérité d'un bureau « sans aucun programme de perfectionnement professionnel, capacité de vérification informatique et norme de rendement généralement reconnue et comptant neuf

directeurs de l'audit dont la compétence, selon leur propre jugement, oscille entre excellente et déroutante. ».

L'un de ses premiers bons coups est de mettre sur pied un comité indépendant et bien en vue (dirigé par J. R. M. Wilson, associé principal de Clarkson, Gordon & Co. qui venait de prendre sa retraite) dans le but d'examiner la portée, les responsabilités et les relations du Bureau du vérificateur général. Le rapport de ce comité, renfermant 47 recommandations, est déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances en avril 1975. Les recommandations les plus importantes sont reprises dans la *Loi sur le vérificateur général* de 1977, l'une des principales étant que le vérificateur général doit signaler tous les cas où « ... de l'argent a été dépensé à des fins autres que celles pour lesquelles il avait été affecté par le Parlement ou l'optimisation des ressources n'a pas été obtenue pour toute dépense. »

M. Macdonell hérite du rôle de son prédécesseur en tant que représentant du Canada au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies en 1973, et ne tarde pas à mettre à profit ses compétences organisationnelles pour procéder à une révision majeure des normes et des pratiques d'audit obsolètes du Comité. En hommage à son leadership, l'Assemblée générale réélit le Canada en 1977 pour un quatrième mandat consécutif, ce qui était sans précédent au sein du Comité, et un an plus tard, l'Assemblée approuve à l'unanimité les procédures d'audit axées sur les systèmes et élaborées pendant les deux années où James Macdonnell a été à la barre du Comité.

Dans son rapport de 1976, James Macdonell fait une déclaration mémorable : « Je suis profondément préoccupé par le fait que le Parlement, et en fait le gouvernement, a perdu, ou est sur le point de perdre, le contrôle effectif des deniers publics. » Cette constatation mène à la nomination du tout premier contrôleur général du Canada. Entre 1973 et 1980, M. Macdonell augmente le budget du Bureau de 400 %. Il est également à l'origine de nombreux autres changements, notamment la création d'une Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité, et plusieurs autres changements significatifs dans le mandat de son bureau. En outre, il est à l'origine de la première réunion annuelle permanente du Conseil canadien des vérificateurs législatifs.

De telles initiatives rencontrent une forte résistance de la part de la bureaucratie et de l'*establishment* politique fédéral, mais grâce à sa personnalité charismatique et à ses talents de persuasion et de fin négociateur, à son charisme naturel et à sa détermination à toute épreuve, il parvient à ses fins, changeant ainsi à jamais, et de façon majeure, l'approche de l'audit du secteur public.

Après avoir pris sa retraite du Bureau du vérificateur général à l'âge de 65 ans, il crée la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (FCVI), dont le mandat est de surveiller, de promouvoir et de former les vérificateurs du secteur public fédéral, provincial, municipal et sans but lucratif à la « vérification de l'optimisation des ressources »; et en devient le premier président.

Une des premières initiatives de la FCVI est d'inviter des vérificateurs de pays en développement à participer à ses activités et à être formés à la vérification de l'optimisation des ressources. M. Macdonell obtient un financement important de l'Agence canadienne de développement international et de ses successeurs pour cette formation, qui fait partie d'un programme quinquennal et qui a été annoncé aux Nations Unies. Depuis 1980, la FCVI (et son successeur, la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation) sert de point de convergence pour l'approche de l'optimisation des ressources dans l'audit des deniers et des ressources publics. Les considérations relatives à l'optimisation des ressources se sont étendues du gouvernement fédéral aux autres ordres de gouvernement, et on a dit que tous les contribuables canadiens ont une dette envers M. Macdonell.

James Macdonell s'est vu décerner le titre de *Fellow* de l'Institut des comptables agréés du Québec (FCA) et de l'Association canadienne des conseillers en management (ACCM). Lors de sa retraite comme vérificateur général du Canada, l'Université d'Ottawa lui a conféré deux doctorats honorifiques : Docteur ès sciences et Docteur de l'université en 1980. Un autre hommage à ses réalisations a été rendu en 1996 dans l'ouvrage de référence : *Reddition de comptes, rapports sur la performance et vérification intégrée — une vue d'ensemble*, dédié « au génie et à la mémoire du regretté James J. Macdonell, président fondateur de la FCVI (1980-1983), qui, par son intelligence et son énergie a eu la vision de la FCVI et lui a tracé la voie ». Peu de comptables ont été qualifiés de « génies ».

Trois ans avant sa mort prématurée en 1983, dans un article paru dans la revue *Maclean's*, intitulé *The man behind the bottom line*, il était mentionné que l'on demandait souvent à M. Macdonell « Et qui vérifie le vérificateur général? » et qu'il répondait toujours en riant et en haussant les épaules... Il rit encore parce qu'il a enfin trouvé la réponse : « La Fondation canadienne pour la vérification intégrée et J. J. Macdonell, voilà qui! »